



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....36
 Pouvoirs.....07
 Excusés..... 00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
--

DF/CD

**N°2021-04-13 : BUDGET ANNEXE DU FOYER RESIDENCE JEAN LEBAS -
 BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2021**

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 2 avril 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
AIDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MANTEL Serge
SEGABIOT Brigitte	à MAUROBET Catherine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme FOURNIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 8 avril 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-02-07 du Conseil municipal en date du 4 février 2021 adoptant le budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-04-10 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021 affectant les résultats du Foyer Résidence Jean Lebas pour l'exercice 2020 ;

Considérant le résultat excédentaire 2020 de fonctionnement, soit 41.380,42 € affectés au chapitre 002 « Excédents de la section d'exploitation » pour 11.380,42 €, et au compte 10682 « Excédent affectés à l'investissement » pour 30.000,00 € ;

Considérant le résultat 2020 d'exécution brut positif d'investissement de 13.596,55 € repris sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier d'inscrire la somme de 20.277,55 € pour reprise de provisions pour charges à répartir pour grosses réparations, cette régularisation d'ordre intervenant en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement ;

Considérant la nécessité d'inscrire sur les chapitres 011 dépenses afférentes à l'exploitation courante, 012 dépenses afférentes au personnel et 016 dépenses afférentes à la structure un montant total de 31.657,97 €, afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget supplémentaire ;

Considérant les reports des restes à réaliser 2020 pour un montant de 2.993,55 € repris sur la nature 2181 ;

Considérant la nécessité d'affecter des crédits en dépenses d'investissement afin de pouvoir procéder aux travaux de réhabilitation des logements pour un montant de 20.325,45 € ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans le budget supplémentaire du budget annexe « Foyer-résidence Jean Lebas » pour l'exercice 2021, ci-annexé et résumé comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
60612	10.000,00	002	11 380,42
64111	10.000,00	7815	20 277,55
6132	11.657,57		
TOTAL	31.657,57	TOTAL	31.657,97
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
2181	23.319,00	001	13.596,55
1572	20.277,55	10682	30.000,00
TOTAL	43.596,55	TOTAL	43.596,55

Article 2 : Intègre la reprise de provision pour charges à répartir pour grosses réparations d'un montant de 20.277,55 € qui est devenue sans objet compte tenu de l'antériorité de la provision constituée.

Article 3 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2021 s'élève à 973.058,47 € au lieu de 897.803,95 €, soit :

- En section de fonctionnement : 896.382,85 €
- En section d'investissement : 76.675,62 €

Annexe 1 : Budget Supplémentaire - budget annexe « Foyer-résidence Jean Lebas » - Exercice 2021

Ainsi fait et délibéré en séance le 15 avril 2021.



M. Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Affichage le 19 AVR. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20210415-2021-04-13-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2021